

## ÉPREUVES ÉCRITES POUR LES CANDIDATS EN DE

### **1. Pour TOUS les candidats qui se présentent en DE seul pour commencer la formation en septembre 2023**

Ces candidats rédigent un **dossier à réaliser chez eux en amont des épreuves orales**.

Ce document met en valeur la culture musicale et artistique des candidats, leur perception des enjeux de médiation et d'enseignement et leur capacité d'expression écrite.

Ce **dossier**, rédigé, se compose de 2 parties :

#### 1. **Partie 1 (4 à 5 pages maximum)** portant sur

- Un relevé de l'ensemble de votre expérience concernant l'enseignement, la transmission, la médiation et un bilan de cette expérience
- Un bilan de vos lectures sur le sujet
- Un exposé des motivations personnelles pour l'enseignement et la médiation

#### 2. **Partie 2 (2 à 3 pages maximum)**

- Un écrit traitant d'un sujet qui permettra de mettre en valeur votre culture artistique et musicale, notamment celle liée à votre domaine d'études.

**Le sujet vous sera envoyé en même temps que votre convocation aux épreuves orales du concours d'entrée, au plus tard le 10 mars 2023 par courriel.**

#### Présentation et envoi de ce dossier

Merci de respecter les consignes de présentation

- Le fichier est envoyé en PDF et nommé **NOM Prénom-dossier**
- Présentation
  - Police Times, taille 11, interligne 1,5
  - En haut à gauche de la première page : NOM et prénom et à la ligne suivante domaine d'études et instrument

#### Date d'envoi

**Ces dossiers doivent parvenir en version informatique, par mail à [enseignement.superieur@polealienor.eu](mailto:enseignement.superieur@polealienor.eu) au plus tard le samedi 18 mars 2023.**

NB : Ce travail écrit fait partie intégrante des épreuves d'admission.

L'absence de la remise de ces travaux entraînera donc une exclusion définitive des épreuves d'admission.

#### Critères d'évaluation de l'épreuve écrite

Capacité à

- Rédiger, énoncer une pensée ; orthographier, ponctuer, structurer, mettre en valeur
- Respecter les consignes du sujet et de présentation
- Problématiser la question traitée en partant de questions et d'outils professionnels à partager ;
- Articuler différents niveaux de réflexion et les mettre en débat
- Oser un point de vue réflexif et créatif.

### **2. Pour les candidats en DE de formation musicale**

Ces candidats devront passer d'autres épreuves écrites complémentaires le **vendredi 24 mars 2023** (prévoir une journée d'épreuves, **à distance**) :

1. Un commentaire d'écoute (45 minutes)
2. Deux épreuves d'analyse : analyse musicale sur partition (45 minutes) et analyse harmonique (45 minutes)
3. Une épreuve d'écriture : écriture d'une courte pièce avec instrumentation donnée à partir d'une basse chiffrée ou d'une mélodie (2h)